

Colloque Agriculture et Zones Humides du 1^{er} décembre 2009

Résumé de l'intervention

Eric Comont

Responsable du GRECAT

Les coûts spécifiques liés à l'exploitation de terres agricoles dans les zones humides : le cas du marais audomarois

Principalement situé dans le Pas-de-Calais, le marais audomarois, qui est une construction humaine, est également présent dans le département du Nord. Cette position géographique en fait un enjeu régional. De part sa proximité avec l'agglomération de Saint-Omer, il existe une forte interaction entre celui-ci et l'espace périurbain qu'il côtoie. Il dispose de différentes labellisations (dont la Convention RAMSAR¹) au titre de son patrimoine en termes de biodiversité. C'est aussi le dernier marais maraîcher de France, et ses qualités paysagères sont remarquables, tout comme son potentiel touristique.

L'activité agricole occupe presque 50 % de sa surface, essentiellement partagée entre le maraîchage et l'élevage. Le chou-fleur est emblématique avec 77 % de la SAU consacrée aux légumes. Pour pouvoir produire, les agriculteurs n'ont d'autre choix que d'entretenir le marais par : le curage des fossés, le fauchage de berges, le pompage ou encore la lutte contre les nuisibles. Cet entretien, essentiel pour le maintien du marais dans ses fonctions, s'apparente à une mission de service public. Il constitue un surcoût spécifique pour ces exploitations par rapport à celles installées en plaine, et il n'est pas pris en charge par la puissance publique. L'enjeu à travers la mise en place d'un OPCRA², était d'identifier les différents surcoûts et de les évaluer, pour conduire à l'élaboration d'actions par le Pays de Saint-Omer en faveur de l'agriculture du marais.

La méthodologie s'est appuyée sur deux enquêtes pour chaque exploitation : la première étant très générale (descriptif de l'exploitation, de son devenir et des types de surcoûts), et la seconde était focalisée sur l'évaluation des coûts. Les maraîchers et les éleveurs ont fait l'objet d'approches un peu différentes, en effet, pour les seconds les terres dans le marais ne représentent qu'une très faible partie de leur SAU totale, et la nature des coûts n'est pas la même. Il a donc fallu retraiter les données comptables en affectant qu'une partie des charges, et pour les maraîchers comparer leurs résultats à des exploitations de plaine. Concernant les maraîchers, trois coûts spécifiques ressortent pour un total de 85 %, avec par ordre décroissant : la lutte contre les nuisibles, le curage des fossés et enfin l'entretien des berges. La situation des éleveurs est assez différente avec des coûts plus diversifiés. Toutefois, presque la moitié du surcoût est liée à la perte de temps pour le pâturage, vient ensuite l'entretien des prairies (16 % environ). Les autres coûts recouvrent plus ou moins ceux des maraîchers, et ils sont assez proches en termes de poids, et parfois spécifiques à l'élevage (ex. : vermifugation). Au final, le surcoût annuel moyen estimé est d'environ 500 € par hectare et par an.

Cette situation particulière s'est traduite par une très forte déprise agricole, ce qui est un fait exceptionnel dans notre région. Ainsi, en 60 ans, le nombre de maraîchers a été divisé par 4, la surface maraîchère divisée par 2 et les prairies ont reculé de 40 %. Dans le même temps, les surfaces boisées et les friches ont été multipliées par 6. Cette déprise est fortement liée aux

¹ Convention Internationale pour la préservation et l'utilisation des zones humides les plus remarquables

² OPCRA : Observatoire Permanent du Changement Rural et Agricole

conditions d'exploitation difficiles du marais, elle menace l'équilibre du marais dans ses fonctions (l'identité paysagère, le rôle régulateur des crues, développement des nuisibles). Une cogestion du marais entre les agriculteurs et les collectivités publiques est impérative pour conserver le marais audomarois dans son état actuel, et elle passe impérativement par des aides pour maintenir les exploitations présentes.